



WENDEL

Assemblée générale

Investir *pour le long terme*

16 MAI 2024

Faits marquants de l'année 2023 et performance des sociétés du portefeuille

Laurent Mignon, Président du Directoire

2024 et événements récents

David Darmon, Membre du Directoire, Directeur général

Performance ESG

Christine Anglade, Directrice du développement durable et de la communication, Conseillère du Directoire

Gouvernance et rémunération

Gervais Pellissier, Vice-Président du Conseil de surveillance, Membre indépendant référent

Résolutions

Caroline Bertin-Delacour, Secrétaire générale

Rapports des Commissaires aux comptes

Questions des actionnaires

Vote des résolutions

Faits marquants de l'année 2023 et performance des sociétés du portefeuille

Laurent Mignon, Président du Directoire



W E N D E L

2023 : une année de profonde transformation pour Wendel

Gestion pour compte propre

Rotation du portefeuille et bonne performance opérationnelle



Acquisition de **Scalian**
Cession de **Constantia Flexibles**
Wendel Growth : 4 nouveaux investissements en direct
Stahl : rachat d'ISG et versement de 85 M€ de dividendes à Wendel
Croissance organique de 6,4 % du chiffre d'affaires consolidé

Redéploiement de capitaux vers des actifs à plus forte croissance

Gestion pour compte de tiers

Développement d'une plateforme de gestion d'actifs privés



Acquisition⁽¹⁾ d'**IK Partners**, société de gestion (GP) la plus active sur le segment du *mid-market* en Europe

Objectif 2027 de FRE : 150 M€

Retour aux actionnaires

Renforcement de la politique de dividende



Proposition d'un dividende 2023 de 4,0 € par action, en hausse de 25 %



Augmentation de l'objectif de dividende à 2,5 % de l'ANR dès 2024 pour atteindre 3,5 % à moyen terme et rachats d'actions opportunistes

(1) La finalisation de la transaction a été réalisée le 14 mai 2024

Faits marquants de l'année 2023 – Une importante marge de manœuvre financière

Solide performance des sociétés du portefeuille

Chiffre d'affaires consolidé de **7,1 Md€**, en hausse de **+5,7 % en données publiées** et de **+6,4 % en organique**

Marges robustes globalement

Contribution totale des filiales en augmentation de +4,7 %

Flexibilité financière importante

Liquidité élevée : 2,2 Md€ ⁽¹⁾

Grande marge de manœuvre : ratio LTV de 9,6 % ⁽²⁾

Levier des sociétés du portefeuille globalement faible, avec des maturités adéquates

ANR 2023 impacté par les actifs cotés

Actif net réévalué (ANR) de 160,2 €, en baisse de **2,7 %** ⁽³⁾ sur un an, dividende réintégré

Bonne performance des actifs non cotés, marquée par une appréciation supérieure à **10 %** de leur valeur ⁽⁴⁾

Repli des cours de Bourse des actifs cotés en 2023

Variation du cours	BVI	IHS	Tarkett
2023	-7,1 %	-25,2 %	-19,0 %
2024 YTD ⁽⁵⁾	+20,4 %	-27,3 %	-2,4 %
% de l'actif brut retraité ⁽⁶⁾	35 %	2,5 %	0,4 %

(1) Liquidité totale de 2,2 Md€ au 31 décembre 2023 (avant produit de cession de Constantia Flexibles de 1,1 Md€), dont 1 286 M€ de trésorerie disponible et 875 M€ de ligne de crédit (non tirée).

(2) Pro forma de la cession de Constantia Flexibles, de l'acquisition d'IK Partners, des engagements d'investissements relatifs au sponsor money et de la réalisation de la totalité du programme de rachats d'actions, le ratio LTV s'établirait à 9,6 %.

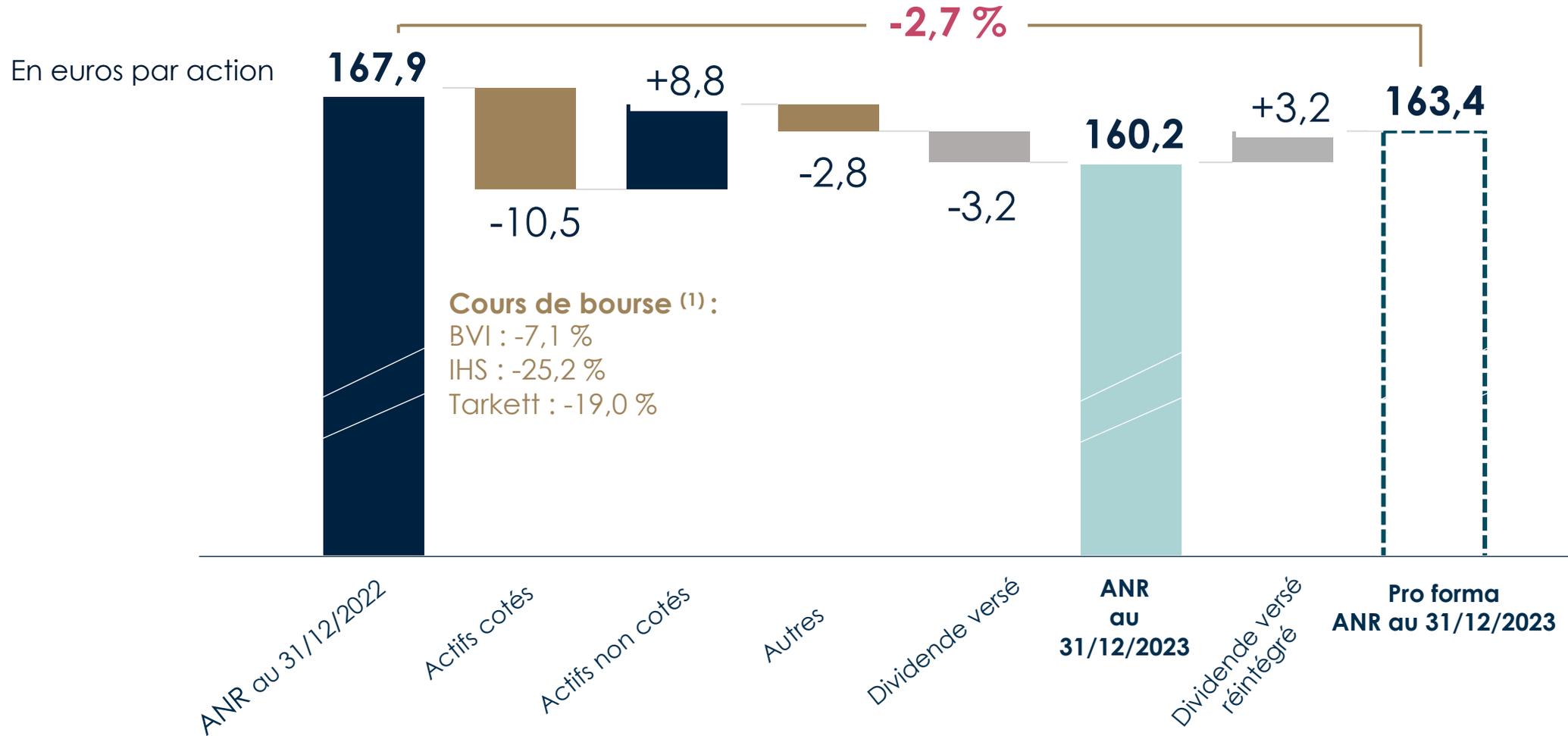
(3) Ajusté du dividende de 3,2 euros par action payé en 2023, l'ANR est en repli de -2,7 %. En données publiées, l'ANR est en baisse de -4,6 %.

(4) À périmètre de décembre 2022 constant

(5) Au 14 mai 2024

(6) Au 31 décembre 2023

Évolution de l'actif net réévalué (ANR) en 2023



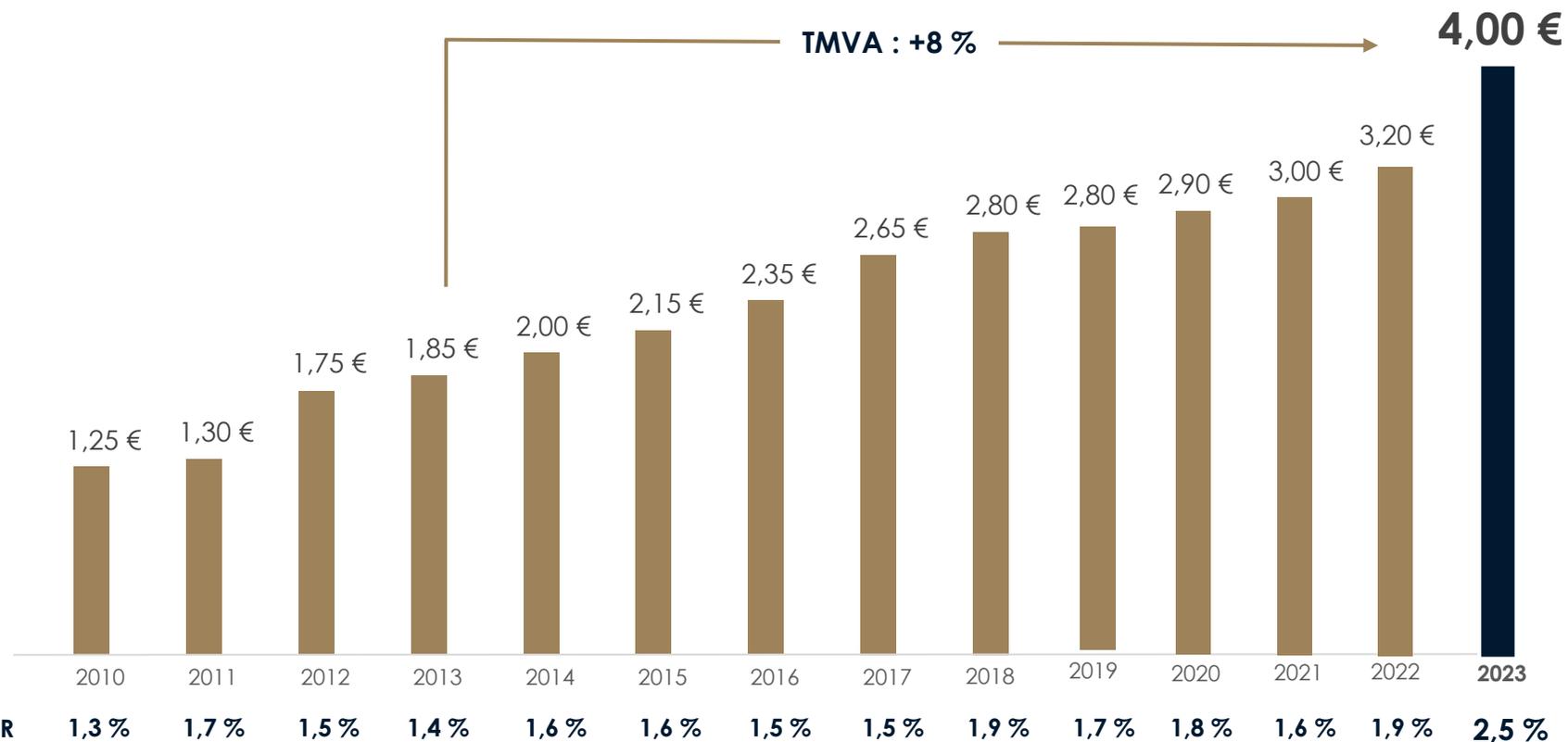
(1) Variation des cours de Bourse en 2023

Retour aux actionnaires : politique de dividende renforcée dès 2024



Proposition d'un dividende de 4,00 € par action, en hausse de +25 %, représentant un rendement de 4,4 % ⁽¹⁾ par rapport au prix de l'action et 2,5 % de l'ANR

Environ 475 000 actions Wendel déjà rachetées ⁽²⁾ pour un montant de 39,5 M€



Dividende 2023 proposé ce jour

Dividende ordinaire par action en euros

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2011 incluait une distribution exceptionnelle de 1 action Legrand pour 50 actions Wendel détenues.

(1) Sur la base du cours de l'action Wendel au 23 février 2024 de 90,80 €

(2) En date du 24 avril 2024 et depuis le lancement du programme le 27 octobre 2023

Performance des sociétés du groupe en 2023

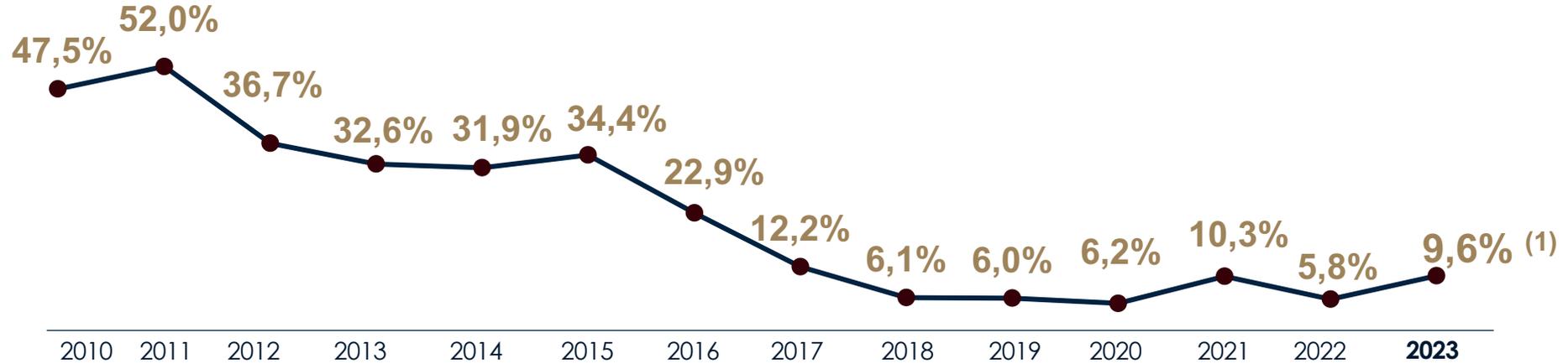
	Chiffre d'affaires	Variation	Croissance organique	EBITDA, résultat opérationnel pour BVI ⁽¹⁾	Marge
Bureau Veritas	5 868 M€	+ 3,8 %	+8 ,5 %	930 M€	15,9 %
ACAMS	103 M\$	+ 4,5 %	n.d.	25 M\$	23,9 %
Crisis Prevention Institute	138 M\$	+ 15,2 %	+ 15,6 %	69 M\$	49,6 %
Scalian	541 M€	+ 15,7 %	n.d.	66 M€	12,2 %
Stahl	914 M€	- 0,2 %	- 8,3 %	204 M€	22,3 %
Tarkett	3 363 M€	+ 0,1 %	+ 4,5 %	288 M€	8,6 %
IHS Towers	2 126 M\$	+ 8,4 %	+ 36,9 %	1 133 M\$	53,3 %

Participations
minoritaires

(1) EBIT et EBITDA hors écritures d'allocation d'écarts d'acquisition, *management fees* et éléments non récurrents. **Après IFRS 16**
La documentation de crédit peut comporter des définitions spécifiques pour l'EBIT et l'EBITDA.

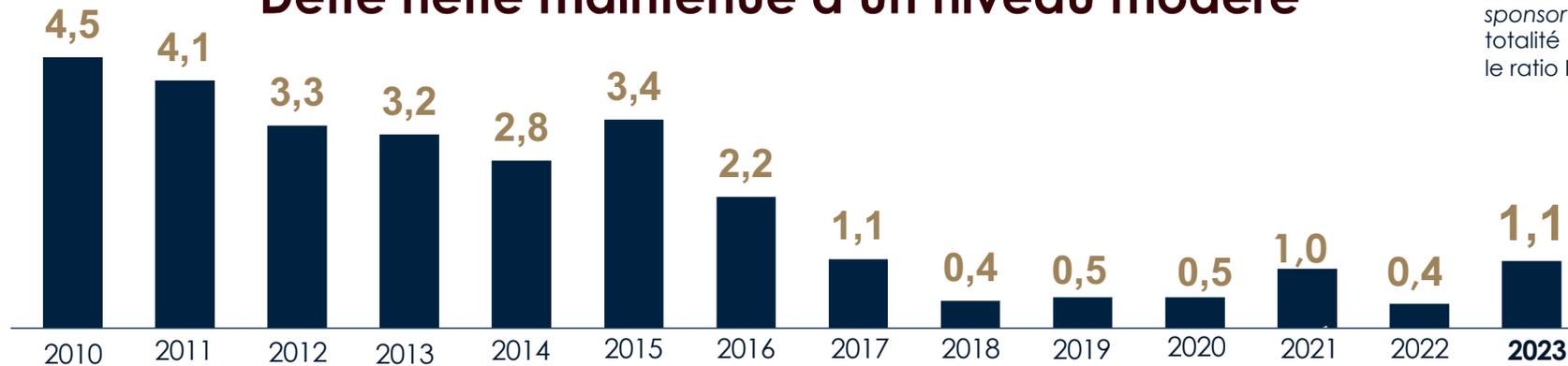
Levier – Dette nette peu élevée et forte résistance du ratio LTV

Ratio LTV faible



En milliards d'euros

Dette nette maintenue à un niveau modéré



(1) Pro forma de la cession de Constantia Flexibles, de l'acquisition d'IK Partners, des engagements d'investissements relatifs au *sponsor money* et de la réalisation de la totalité du programme de rachats d'actions, le ratio LTV s'établirait à 9,6 %.

Engagement en 2023 de la transformation de Wendel

17 mars 2023 :
Présentation des nouvelles orientations stratégiques de Wendel

22 mars 2023 : Annonce par Wendel du succès de l'émission de 750 M€ d'obligations **échangeables** en actions ordinaires Bureau Veritas à échéance 2026

22 juin 2023 : Nomination de Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration de Bureau Veritas

31 juillet 2023 : Cession de **Constantia Flexibles** (produit d'environ 1,1 Md€, supérieur à la valorisation par rapport à l'ANR)

17 octobre 2023 : annonce de l'acquisition d'IK Partners. Première tranche : 51% pour un montant investi de 383 M€



Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Avril 2024 : Cession de ~9 % du capital de Bureau Veritas

27 avril 2023 : Annonce de l'acquisition de Scalian

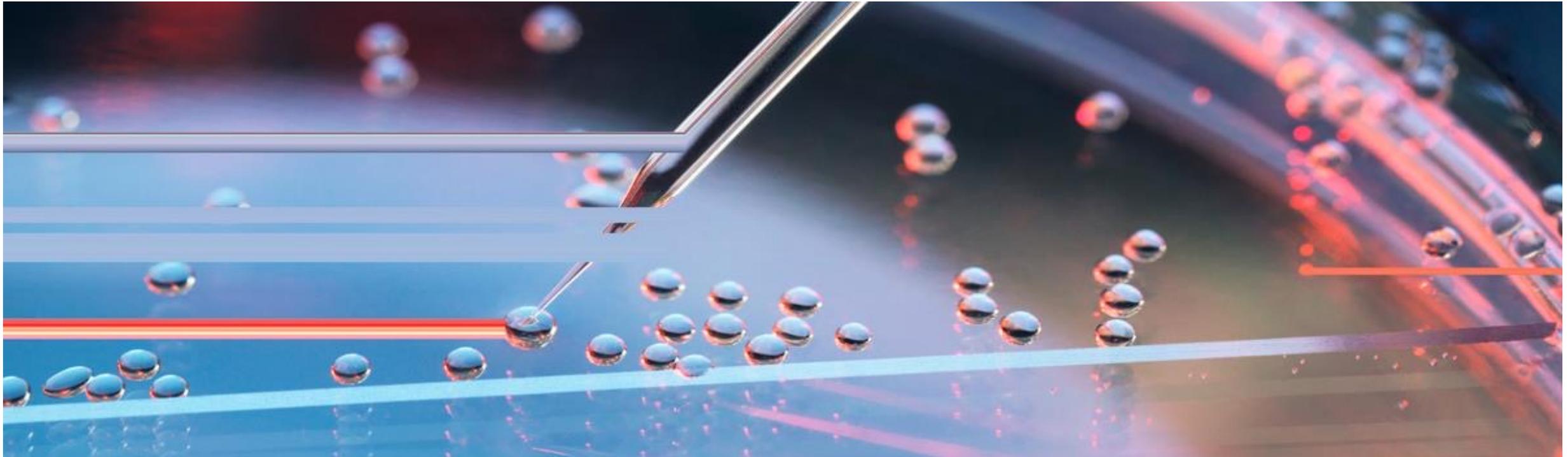
28 juin 2023 : Communiqué de Wendel concernant la gouvernance d'IHS

27 juillet 2023 : finalisation de l'acquisition de Scalian, environ 82 % du capital détenu pour un montant investi de 557 M€

12 décembre 2023 : Journée investisseurs de Wendel
- Point sur la stratégie axée sur un modèle dual fondé sur la gestion pour compte propre (capital permanent) et la gestion pour compte de tiers ;
- Renforcement de la politique de retour aux actionnaires

Premier trimestre 2024 et performance récente

David Darmon, Membre du Directoire, Directeur général



W E N D E L

Activité du premier trimestre 2024 : faits marquants



Solide progression du chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires consolidé de 1 848 M€ au 1^{er} trimestre 2024, **en hausse de +11,7 % en données publiées** et de **+6,9 % en organique**



ANR de 178,1 € par action (au 31 mars 2024), **en croissance de +11,2 %** par rapport au 31 décembre 2023

- Hausse entièrement attribuable à l'appréciation du cours de Bourse de Bureau Veritas (+23 %)



Déploiement des nouvelles orientations stratégiques

- Cession de **9 %** du capital de Bureau Veritas pour un **produit total d'environ 1,1 Md€**, à un prix de 27,127 € par action (décote de 3 % par rapport au cours de Bourse et -1 % par rapport à l'ANR au 31 mars 2024)
- Finalisation de l'acquisition d'**IK Partners** réalisée le 14 mai 2024
- **Programme de rachats d'actions** en cours : **475 000 actions Wendel** déjà rachetées au 24 avril 2024

Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2024 en croissance de +11,7 % en données publiées et de +6,9 % en organique

	Chiffre d'affaires	Variation	Croissance organique	Effet périmètre	Impact de change
Bureau Veritas	1 439,5 M€	+2,5 %	+8,0 %	+0,1 %	-5,6 %
Stahl ⁽¹⁾	225,6 M€	+9,8 %	+0,5 %	+10,9 %	-1,6 %
Scalian ⁽²⁾ <i>Scalian au 31 mars 2024</i>	137,5 M€ 140,6 M€	n.d. +1,3 %	n.d. +0,2 %	n.d.	n.d.
CPI	26,7 M€	+8,8 %	+9,7 %	-	-0,9 %
ACAMS ⁽³⁾	18,8 M€	-5,5 %	-3,5 %	-	-0,8 %
Chiffre d'affaires consolidé	1 848,2 M€	+11,7 %	+6,9 %	+9,8 %	-5,0 %

(1) Incluant l'acquisition d'ICP Industrial Solutions Group (ISG) depuis mars 2023 (contribution au chiffre d'affaires de 27,8 M€ sur la période).

(2) Scalian a une date de reporting différente de celle de Wendel (cf. états financiers consolidés 2023 - Note 2 - 1. « Variations de périmètre de l'exercice 2023 »). En conséquence, la contribution de Scalian correspond à trois mois de chiffre d'affaires au 31 décembre 2023.

(3) Le chiffre d'affaires d'ACAMS inclut un retraitement au titre de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) pour un impact de -0,25 M€. En excluant ce retraitement, le chiffre d'affaires s'élève à 19 M€, contre 19,9 M€ sur les trois premiers mois de l'exercice 2023,

Actif net réévalué (ANR) par action de 178,1 € au 31 mars 2024

(En millions d'euros)			31 mars 2024
Participations cotées	<u>Nombre de titres</u>	<u>Cours</u> ⁽¹⁾	4 628
• Bureau Veritas	1 60,8 millions	27,4 €	4 411
• IHS	63,0 millions	3,0 \$	176
• Tarkett		9,2 €	41
Participations non cotées ⁽²⁾			3 290
Autres actifs et passifs de Wendel et de ses holdings ⁽³⁾			40
Trésorerie et placements financiers ⁽⁴⁾			2 332
Actif brut retraité			10 290
Dette obligataire Wendel et intérêts courus			-2 378
Actif net retraité			7 912
<i>Dont dette nette</i>			-46
<i>Nombre d'actions au capital</i> ⁽⁵⁾			44 430 554
Actif net retraité par action			178,1 €
Moyenne des 20 derniers cours de Bourse de Wendel			92,3 €
Prime (décote) sur l'ANR			-48,2 %

(1) Moyenne des 20 derniers cours de clôture de Bourse calculée au 31 mars 2024

(2) Participations non cotées (Stahl, Crisis Prevention Institute, ACAMS, Scalian et Wendel Growth). Les multiples et les agrégats comptables utilisés pour calculer l'actif net réévalué (ANR) ne tiennent pas compte des impacts IFRS 16.

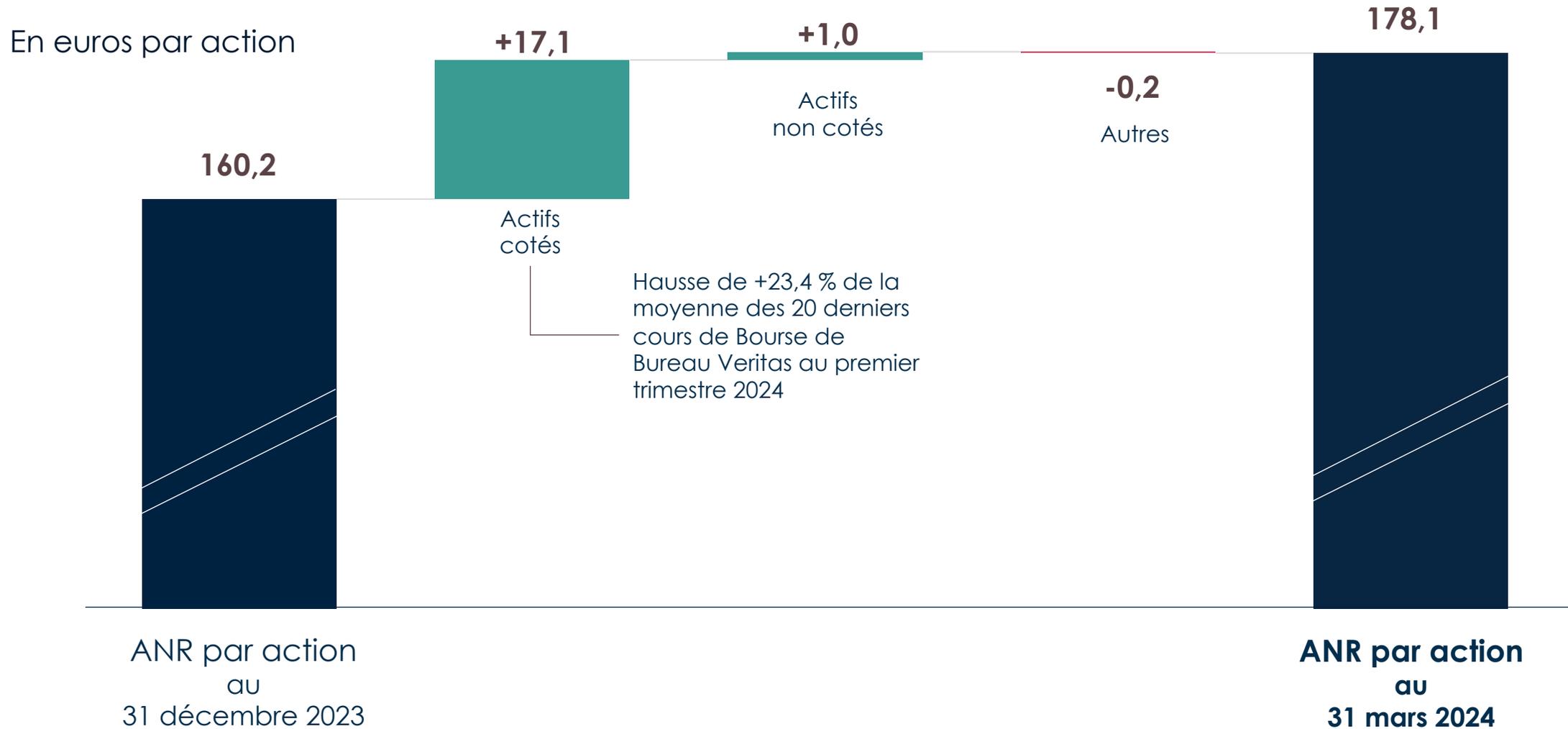
(3) Dont 1 241 948 actions propres Wendel au 31 mars 2024

(4) Trésorerie et placements financiers de Wendel et de ses holdings

Les conversions de change des actifs et passifs libellés dans d'autres devises que l'euro sont réalisées sur la base du taux de change de la date de l'ANR

La matérialisation des conditions de co-investissement pourrait avoir un effet dilutif sur la participation de Wendel. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul de l'ANR. Voir page 246 du Document d'Enregistrement Universel 2023.

Hausse de 11,2 % de l'actif net réévalué depuis le début de l'année 2024



Wendel est financée à un coût moyen de 2,4 % et n'a aucune échéance obligataire avant 2026

Environ 2,3 Md€ de trésorerie disponible et 875 M€ de ligne de crédit non tirée allongée jusqu'à juillet 2028

Coût moyen pondéré de la dette obligataire : **2,4 %**

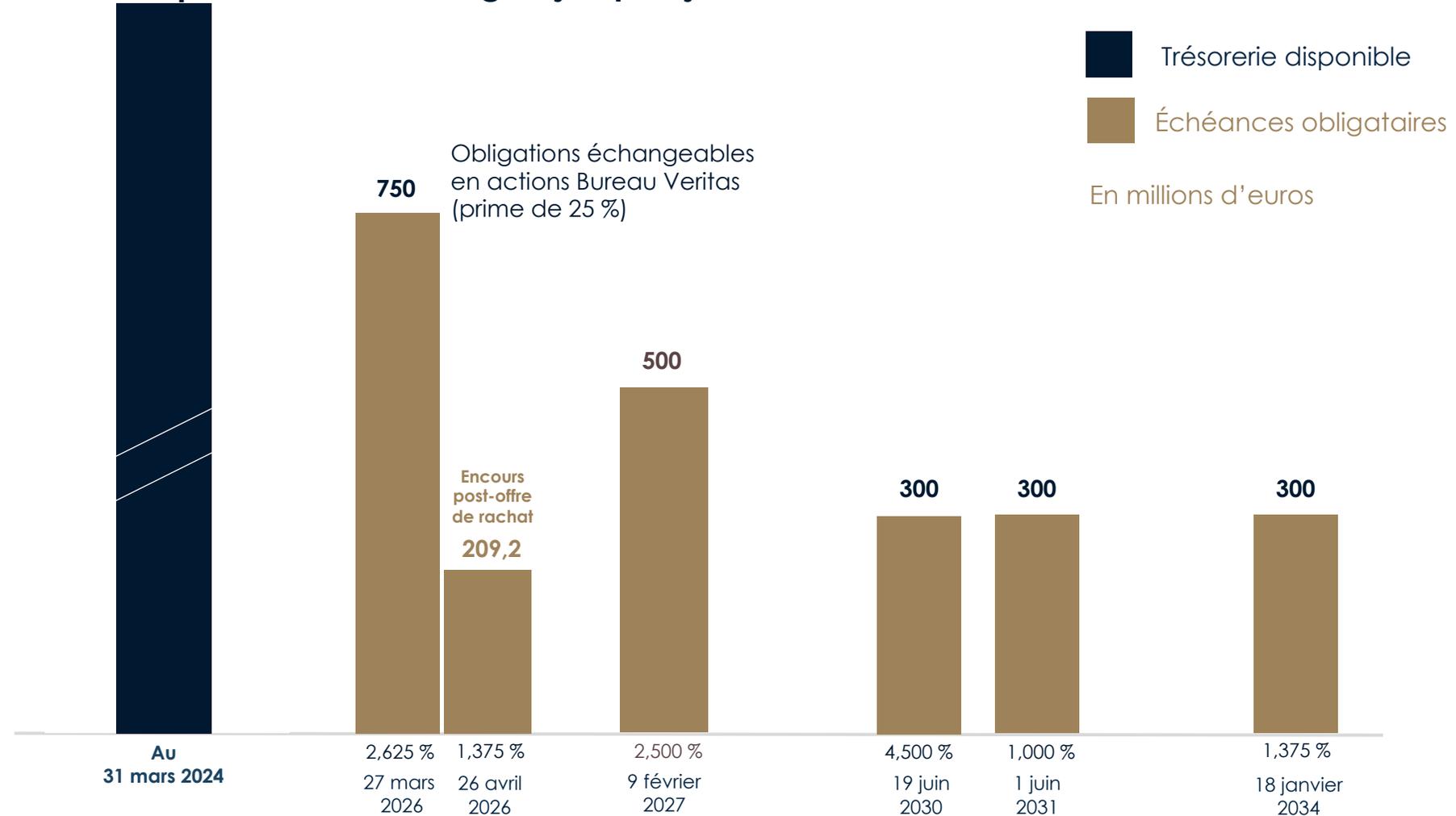
Maturité moyenne : **4,4 ans**

Liquidité totale de 3,6 Md€ ⁽¹⁾

Notation Moody's : **Baa2/ stable** depuis le 5 septembre 2018

Notation S&P : **BBB/ stable** depuis le 25 janvier 2019

Ratio LTV pro forma : **0,6 %** ⁽¹⁾



(1) Pro forma de l'acquisition d'IK Partners, des engagements d'investissements relatifs au sponsor money, de la réalisation de la totalité du programme de rachats d'actions, de la cession du bloc d'actions Bureau Veritas et du dividende de CPI, le ratio LTV s'établirait à -5,1 %. La liquidité totale se monterait à 3,6 Md€. Au 31 mars 2023 la liquidité totale s'élève à 3,2 Md€.

Principaux points à retenir du premier trimestre 2024



Un début d'année dynamique pour Wendel et ses sociétés de portefeuille



Déploiement des nouvelles orientations stratégiques présentées en détail lors de la Journée Investisseurs de décembre 2023

Avec une **liquidité totale s'élevant à 3,6 Md€⁽¹⁾**, Wendel a la capacité d'**investir dans son activité de gestion pour compte propre** et de **bâtir une plateforme de gestion pour compte de tiers**.



Des opportunités pour accélérer la création de valeur pour les actionnaires et soutenir un TSR supérieur à 10 %

1) En incluant la ligne de crédit de 875 M€, pro forma de l'acquisition d'IK Partners, des engagements d'investissements relatifs au *sponsor money*, de la réalisation de la totalité du programme de rachats d'actions, de la cession du bloc d'actions Bureau Veritas et du dividende versé par CPI, la liquidité totale s'élèverait à 3,6 Md€.

Performance ESG (Environnementale, Sociale et liée à la Gouvernance)

Christine Anglade, Directrice du développement durable et de la communication, Conseillère du Directoire

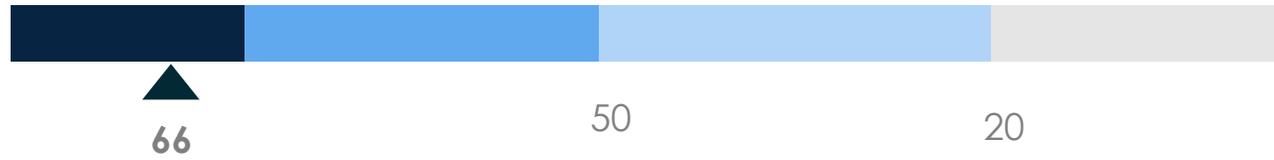


W E N D E L

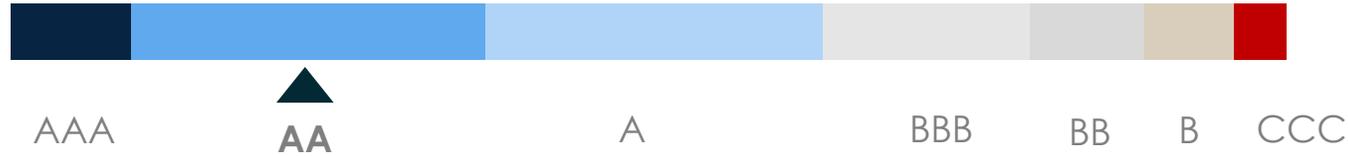
Une performance ESG reconnue

Note la plus haute ← → Note la plus basse

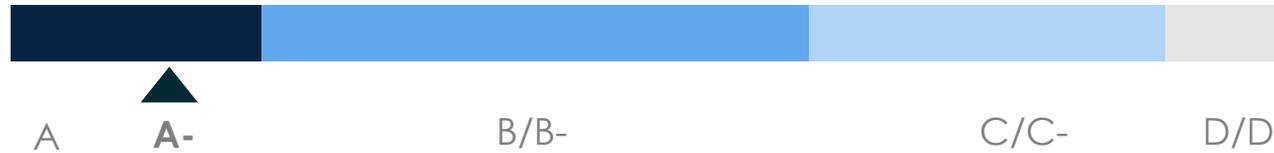
Dow Jones Sustainability Indices
World and Europe



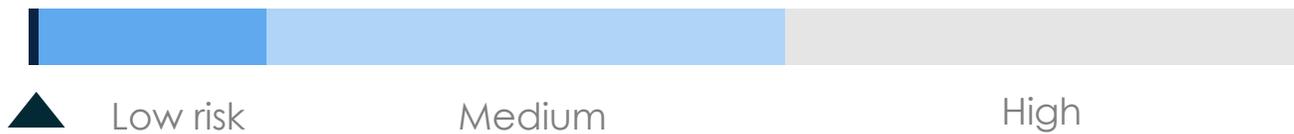
MSCI



CDP
DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES

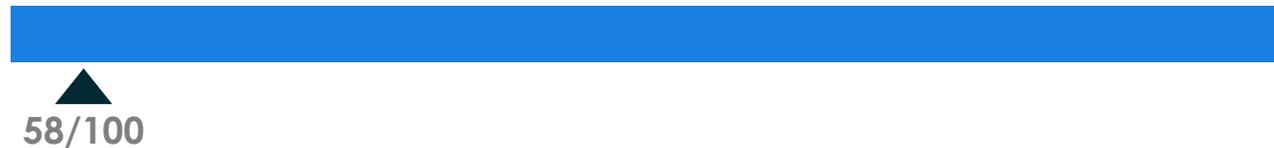


SUSTAINALYTICS

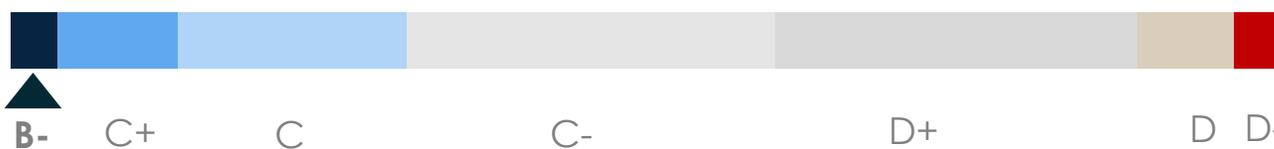


Negligible Risk

MOODY'S | ESG Solutions



ISS ESG



Score 2023 Score 2022

66 72

AA AA

A- B

Negligible risk Negligible risk
(Top 1% de son secteur)

58/100 58/100

B-(1) C+
(Top 10% de son secteur)

(1) Notation au 2 mai 2024

Progression de la performance ESG du portefeuille consolidé⁽¹⁾ sur les 4 priorités Wendel



Santé et sécurité des collaborateurs

Taux de fréquence des accidents du travail à **0,74**

- 15 % par rapport à 2022 à périmètre constant



Produits et services à valeur ajoutée environnementale⁽²⁾

53 % du chiffre d'affaires consolidé de Wendel
Stable par rapport à 2022 à périmètre constant



Décarbonation du portefeuille

90 %

des émissions de CO₂e du portefeuille sont issues de sociétés ayant des trajectoires approuvées SBTi

- 6 %

d'émissions en intensité carbone du chiffre d'affaires consolidé (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2022, à périmètre constant



Parité et diversité

31% de femmes au sein des Conseils
d'administration, en hausse de **+ 2 %** par rapport à 2022



SCIENCE
BASED
TARGETS

DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

L'initiative Science Based Targets (SBTi) est aujourd'hui un standard de référence, considéré comme la première norme scientifique mondiale alignée sur la trajectoire 1,5°C de l'accord de Paris.

(1) Le périmètre consolidé est composé des participations contrôlées suivantes: Bureau Veritas, Scalian, Stahl, Crisis Prevention Institute, ACAMS

(2) Les produits et services à valeur ajoutée environnementale couvre l'offre de services de certification "Ligne Verte" de Bureau Veritas, l'offre de services développement durable de Scalian, et les produits water-based de Stahl éligibles à la taxonomie environnementale européenne sous la catégorie "Autres technologies de fabrication à faible intensité carbone".

Constantia Flexibles 2015-2022 : 7 ans de transformation ESG



Santé et sécurité des collaborateurs

Taux de fréquence des accidents du travail

- 84 %

(passant de 13,4 en 2014 à 2,2 en 2022)



Recyclabilité des produits

- Constantia Flexibles s'est engagée en 2018 à ce que **100 % de ses solutions d'emballage soient recyclables ou disposent d'une alternative d'ici 2025**
- En 2022, **85 % de ses produits étaient recyclables ou disposaient d'une alternative recyclable**



Engagements et résultats en matière de climat

- Approuvé par SBTi en 2018 – en dessous de 2° C
-17 % des émissions de GES scopes 1, 2 et 3 **entre 2015 et 2022**
- Plan d'adaptation et de résilience climat approuvé par le Conseil d'administration en 2022

Solides notations ESG en 2022

• **A-**



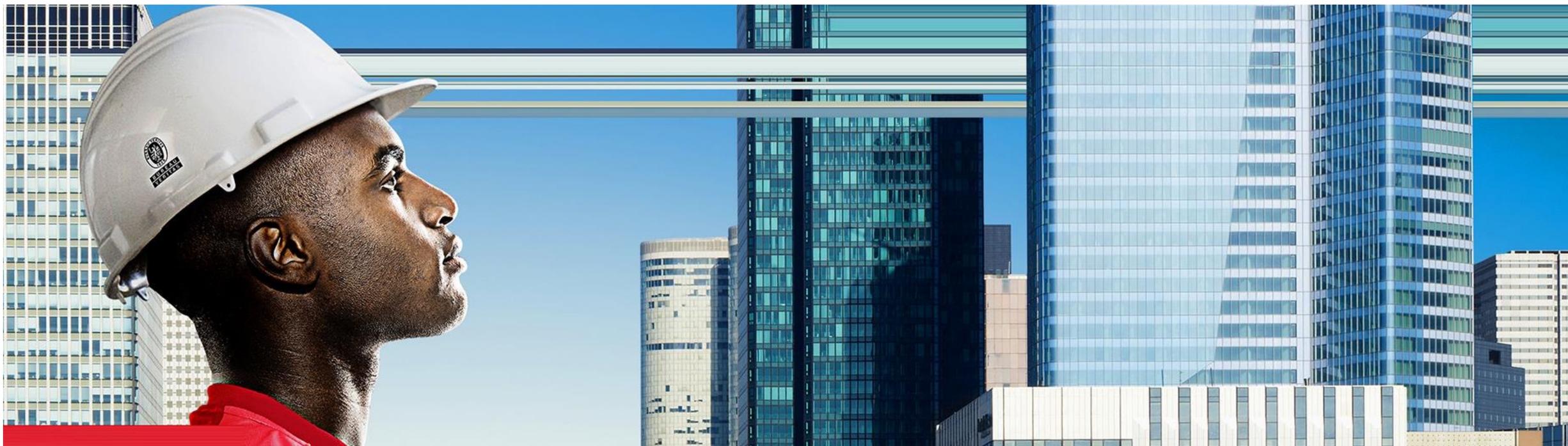
• **Gold**



Gouvernance et rémunération

Gervais Pellissier

Vice-Président du Conseil de surveillance, Membre indépendant référent



WENDEL

Le Conseil de surveillance – composition avant l'Assemblée



Priscilla de Moustier



William D. Torchiana
*Président du Comité de gouvernance
et du développement durable*



Nicolas ver Hulst
Président du Conseil



Gervais Pellissier
*Vice-Président
Membre Référent
Président du Comité d'audit,
des risques et de la conformité*



**Franca
Bertagnin Benetton**



Bénédicte Coste



**Fabienne
Lecorvaisier**



Harper Mates
représentant les salariés



François de Mitry



Sophie Tomasi
représentant les salariés



Thomas de Villeneuve



Humbert de Wendel

12 membres dont **2** membres représentant les salariés
taux d'indépendance de **40 %***
4 nationalités

40 % de femmes (hors membres représentant les salariés)
50 % de femmes (sur l'ensemble des membres)

âge moyen **60 ans**
ancienneté moyenne **5,4 ans**

 membre indépendant

Renouvellement

Thomas de Villeneuve (résolution 6)

pour **4 ans**

Comité d'audit, des risques et de la conformité

Gervais Pellissier, Président
Franca Bertagnin Benetton
Fabienne Lecorvaisier
François de Mitry
William Torchiana
Humbert de Wendel

66,6 % de membres indépendants*

Comité de gouvernance et du développement durable

William Torchiana, Président
Bénédicte Coste
Priscilla de Moustier
Gervais Pellissier
Sophie Tomasi
Thomas de Villeneuve

40 % de membres indépendants*

*Proportions exprimées hors membres représentant les salariés

Le Directoire



Laurent Mignon
Président du Directoire
depuis le 2 décembre 2022



David Darmon
Membre du Directoire et
Directeur général
depuis le 9 septembre 2019

Mandat en cours jusqu'au **6 avril 2025**

Rémunération 2023 du Directoire

pages 90 à 112 du Document d'enregistrement universel 2023

Résolution 8 : Informations générales sur les rémunérations 2023 des mandataires sociaux

Résolution 9 : Rémunération de Laurent Mignon, Président du Directoire

Résolution 10 : Rémunération de David Darmon, membre du Directoire

Résolution 11 : Rémunération d'André François-Poncet, Président du Directoire jusqu'au 1^{er} décembre 2022

Rémunération de court terme 2023 et autres éléments

Application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2023

Rémunération fixe et variable :

	Laurent Mignon	David Darmon
Rémunération fixe	1 300 000 €	770 000 €
Rémunération variable attribuée	1 355 900 €	803 110 €

Autres éléments / avantages de toute nature, notamment :

- intéressement, plans d'épargne et de retraite des salariés (sans retraite supplémentaire), assurance chômage, conditions de souscription des co-investissements

Part variable 2023 – Taux d’atteinte des objectifs

Application de la politique de rémunération approuvée par l’Assemblée Générale 2023

	Réalisation	Pondération	Part du variable max.
Objectifs financiers	85,7%	65%	55,7%
Objectifs non-financiers	100%	35%	35%
Total			90,7%

Objectifs financiers :

Performance de Bureau Veritas

Performance de 4 autres sociétés (Stahl, CPI, Tarkett et ACAMS)

Maintien de la notation *Investment Grade* de Wendel

Objectifs non-financiers :

Définition d’un nouveau plan stratégique et mise en place d’initiatives de création de valeur

Ressources humaines (alignement de la gestion des équipes avec la nouvelle stratégie)

ESG:

- climat (développement d’une méthodologie pour les objectifs climatiques)
- gestion des risques (cybersécurité)

Rémunération de long terme 2023

Application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2023

	Laurent Mignon	David Darmon
Stock-options	35 403	20 969
Actions de performance	37 701	22 330

Condition de présence : 4 ans (seuils d'acquisition intermédiaires après 2 ans)

Conditions de performance : observées sur 4 ans

stock-options : condition ESG liée au « S » (85% de l'ensemble du personnel de Wendel doit avoir suivi, chaque année, une formation de sensibilisation aux risques psycho-sociaux)

actions de performance :

- évolution du TSR : appréciation absolue (25%) et relative par rapport au CACmid60 (50%)
- évolution du dividende (25%)

Rémunération de court terme 2022 versée à André François-Poncet en 2023

Le mandat d'André François-Poncet au Directoire a pris fin le 1^{er} décembre 2022

Les éléments de rémunération qui lui ont été versés en 2023 sont les suivants :

- **part variable au titre de l'exercice 2022**, versée en juin 2023 (1 288 000 €)
- **intéressement brut au titre de 2022**, versé en mai 2023 (28 281 €)

Ces éléments de rémunération, attribués au titre de 2022, ont été approuvés par l'Assemblée générale 2023

Politique 2024 de rémunération du Directoire

pages 81 à 88 du Document d'enregistrement universel 2023

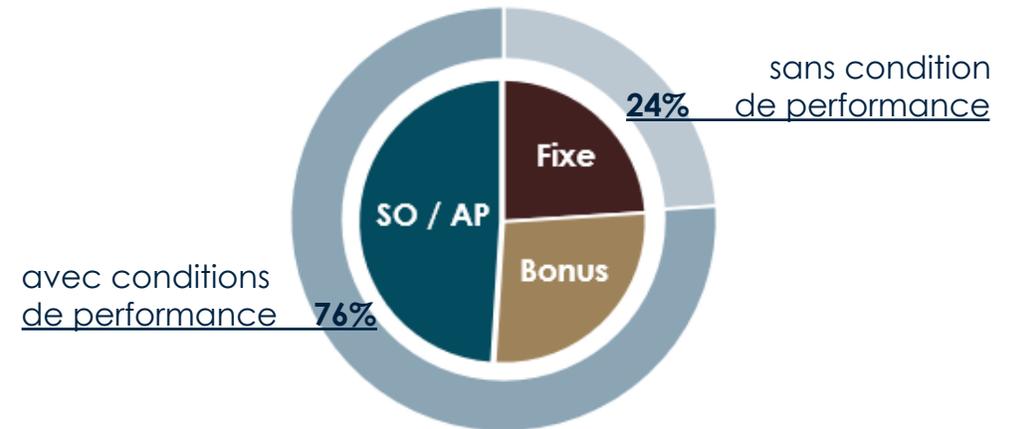
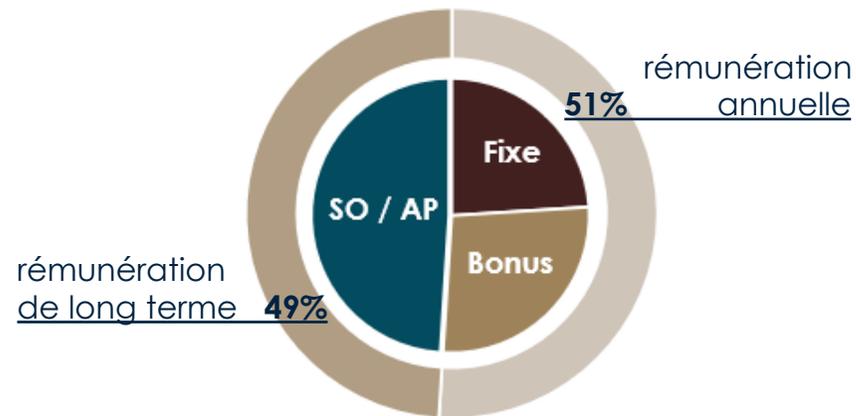
Résolution 13 : Président du Directoire

Résolution 14 : Membre du Directoire

Structure de la rémunération 2024

Politique de rémunération stable depuis 2021 (année de renouvellement du Directoire)

Structure équilibrée et exigeante :



Rémunération de court terme 2024 et autres éléments

Inchangée

Rémunération fixe

- **1 300 000 €** pour le Président du Directoire
- **770 000 €** pour le membre du Directoire

Rémunération variable

- maximum **115 %** de la rémunération fixe

Autres éléments de rémunération et avantages de toute nature, notamment :

- intéressement, plans d'épargne et de retraite des salariés (sans retraite supplémentaire), assurance chômage, conditions de souscription du co-investissement

Indemnités de départ

- **maximum 18 mois** de rémunération fixe et variable versée, sous réserve de 2 conditions de performance

Rémunération variable 2024 – Objectifs

Les changements par rapport à 2023 apparaissent *en vert*

		Pondération
Objectifs financiers		65%
Performance de Bureau Veritas		20%
Performance de 4 autres sociétés du portefeuille (Stahl, CPI, ACAMS, Tarkett, Scalian)		20%
Performance de l'activité gestion pour compte de tiers		10%
Maintien de la notation « Investment Grade » de Wendel		15%
Objectifs non-financiers		35%
Plan stratégique et initiatives de création de valeur	65%	22,75%
Ressources humaines (alignement de la gestion des équipes avec la nouvelle stratégie)	20%	7%
ESG:		
• climat: développement d'une nouvelle feuille de route ESG	15 %	5,25%
• reporting extra-financier: mise en œuvre de la réglementation CSRD		
TOTAL		100%

Rémunération de long terme 2024

Conditions de performance observées sur une période de 4 ans

- stock-options : **évolution de la condition de performance ESG** liée au « S »
au moins 85% de l'ensemble du personnel de Wendel doit avoir suivi, chaque année, une formation relative à l'intelligence artificielle générative
- actions de performance : **conditions inchangées**
évolution du TSR : appréciation absolue (25%) et relative par rapport au CACmid60 (50%)
évolution du dividende (25%)

Condition de présence de 4 ans - inchangée

- seuils d'acquisition intermédiaires après 2 ans

Allocation du Directoire - inchangée

- plafond : **95 %** de la rémunération fixe + variable maximum
- proportion cible : **70%** d'actions de performance et **30%** de stock-options

Rémunération du Conseil de surveillance

pages 81, 82, 89 et 112 du Document d'enregistrement universel 2023

Résolution 12 : Rémunération 2023 de Nicolas ver Hulst, Président du Conseil

Résolution 15 : Politique de rémunération des membres du Conseil pour 2024

Rémunération 2023 du Président du Conseil de surveillance

Application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2023

Nicolas ver Hulst	Rémunération liée aux réunions (fixe et variable)	100 000 €
	Rémunération spécifique	250 000 €

Politique de rémunération 2024 des membres du Conseil de surveillance

Inchangée

Structure de rémunération inchangée

- **enveloppe** : maximum 900 000 €
- **montants** :

	Rémunération annuelle maximum	Part variable (55%)**	Part fixe (45%)
Président du Conseil de surveillance	100 000 €	55 000 €	45 000 €
Membre du Conseil de surveillance	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Président d'un Comité*	50 000 €	27 500 €	22 500 €
Membre d'un Comité*	20 000 €	11 000 €	9 000 €

*Montant qui s'ajoute à la rémunération en tant que membre du Conseil

** Montants maximums versés en cas d'assiduité à toutes les réunions du Conseil et des Comités

- **rémunérations annuelles spécifiques** :
 - Président du Conseil : 250 000 €
 - Membre référent du Conseil : 25 000 €

Présentation des résolutions

Caroline Bertin-Delacour
Secrétaire Générale



WENDEL

Présentation des résolutions

Résolutions
AGO / AGE

Exercice 2023

Comptes

1 à 5

Conventions réglementées

Gouvernance

Renouvellement d'un membre du Conseil

6

Nomination pour l'audit des informations en
matière de durabilité

7

Rémunération (say on pay ex post 2023)

8 à 12

Rémunération (say on pay ex ante 2024)

13 à 15

Autorisations financières

Programme de rachat

16

Réduction du capital

17

Augmentations du capital

18 à 26

Actionnariat salarié

27 à 29

Pouvoirs pour formalités

30

1^{ère} résolution

Approbation des comptes individuels

Résultat net : **197 M€**

2^{ème} résolution

Approbation des comptes consolidés

Résultat net part du Groupe : **142,4 M€**

3^{ème} résolution

Dividende de **4,00 €/action** proposé

- Détachement : 21 mai 2024
- Mise en paiement : 23 mai 2024

4^{ème} résolution : Conventions avec certains mandataires sociaux

- avec **Laurent Mignon, David Darmon, Harper Mates et Sophie Tomasi** : co-investissements dans les sociétés Scalian, Brigad, Tadaweb, Preligens et Aqemia

5^{ème} résolution : Convention avec Wendel-Participations

- avenant modifiant le **contrat de sous-location** conclu avec Wendel concernant les locaux situés au 2-4 rue Paul Cézanne 75008 Paris

6^{ème} résolution

Renouvellement de **Thomas de Villeneuve**

- pour une durée de **4 ans** - jusqu'à l'Assemblée 2028

7^{ème} résolution

Nomination de **Deloitte & Associés** et de **ERNST & YOUNG Audit** en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

- pour une durée d'**un exercice** - jusqu'à l'Assemblée 2025

8^{ème} résolution

Rapport sur la rémunération 2023 des membres
du Directoire et du Conseil de surveillance

9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions

Éléments de la rémunération 2023 de
Laurent Mignon, David Darmon,
André François-Poncet et Nicolas ver Hulst

13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions

Politique de rémunération 2024 des membres
du Directoire et du Conseil de surveillance

Autorisations financières – Programme de rachat d’actions et réduction du capital

16^{ème} résolution

/ AGO

Rachat d’actions Wendel :

- prix maximal d’achat de **250 €**
- dans la limite de **10%** du capital
- pour **14 mois**

Non utilisable en période d’offre publique

17^{ème} résolution

/ AGE

Autorisation au Directoire de **réduire le capital social de la Société** :

- dans la limite de **10 %** du capital par période de 24 mois
- pour **26 mois**

Toute réduction du capital est soumise à l’autorisation préalable du Conseil de surveillance

Modalités communes

- période de validité de **26 mois**
- toute augmentation de capital est soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance
- délégations non utilisables en période d'offre publique

18^{ème} résolution

Plafond

- plafond global de **100%** du capital commun aux émissions des 19^{ème} à 26^{ème} résolutions
- sous-plafond de **10%** du capital commun aux émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription des 20^{ème} à 25^{ème} résolutions

19^{ème} résolution

Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription

- dans la limite de **40%** du capital

20^{ème} et 21^{ème} résolutions

Emissions avec suppression du droit préférentiel de souscription

- par offre au public et par placement privé
- dans la limite de **10%** du capital

22^{ème} résolution

Fixation du prix de l'émission

- pour les offres au public et les placements privés, flexibilité de calcul du prix dans la limite de **10%** du capital

23^{ème} résolution

Augmentation de la taille de l'émission en cas de demande excédentaire

- pour les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription, les offres au public et les placements privés
- dans la limite de **15%** de l'émission initiale

24^{ème} résolution

Emission pour la rémunération d'apport en nature de titres

- dans la limite de **10%** du capital

25^{ème} résolution

Emission dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE)

- dans la limite de **10%** du capital

26^{ème} résolution

Emission par incorporation de réserves, bénéfices, primes

- dans la limite de **50%** du capital

27^{ème} résolution

Augmentation du capital réservée aux adhérents des Plans d'Épargne Groupe

- dans la limite de **200 000 €**
- prix d'émission : décote légale maximum de **30%**
- pour **14 mois**

28^{ème} et 29^{ème} résolutions

Attributions de stock-options et d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux et salariés

- dans la limite de **1%** du capital
- sous-plafond additionnel pour les mandataires sociaux :
 - limite de **50%** du plafond commun
 - limite de la politique de rémunération
- pour **14 mois**

30^{ème} résolution
Pouvoirs pour formalités

Rapport des Commissaires aux comptes

Mansour Belhiba, Deloitte & Associés



W E N D E L

1. Rapport sur les comptes consolidés de Wendel (Document d'enregistrement universel pages 293-298)
2. Rapport sur les comptes annuels de Wendel (Document d'enregistrement universel pages 319-322)
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Document d'enregistrement universel pages 348-352)
4. Cinq rapports des commissaires aux comptes sur des autorisations à donner au Directoire pour réaliser des opérations sur le capital (Résolutions 17, 18-25, 27, 28, 29) (Document d'enregistrement universel pages 353-358)
5. Rapport sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière (Document d'enregistrement universel pages 211-213) – Rapport ne donnant pas lieu à une résolution

Titre du rapport	Opinion	Justification des appréciations - Points clés de l'audit
Rapport sur les comptes annuels (<i>Résolution n°1</i>)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations
Rapport sur les comptes consolidés (<i>Résolution n°2</i>)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement comptable des acquisitions et cessions de sociétés en portefeuille - Evaluation des écarts d'acquisition - Traitement comptable des mécanismes d'association des équipes de direction aux investissements du groupe

► **Nous certifions que les comptes consolidés et annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.**

Titre du rapport	Observations
<p><u>Rapport spécial sur les conventions réglementées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé: <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Avec MM. Laurent Mignon et David Darmon, et Mmes Sophie Tomasi et Harper Mates:</u> Une convention relative aux co-investissements dans Scalian et Aqemia ▶ <u>Avec Wendel-Participations SE:</u> avenant au contrat de sous-location des locaux rue Paul Cézanne ▶ Conventions non autorisées préalablement mais ratifiées a posteriori: <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Avec MM. Laurent Mignon et David Darmon, et Mmes Sophie Tomasi et Harper Mates:</u> Une convention relative aux co-investissements dans Brigad, Tadaweb et Preligens (Wendel Growth) ▶ Conventions déjà approuvées par l’assemblée générale <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Avec Wendel-Participations SE:</u> convention relative à l’utilisation de la marque « Wendel » et une convention relative à la location des locaux rue Taitbout ▶ <u>Avec MM. Laurent Mignon et David Darmon, et Mmes Sophie Tomasi et Harper Mates:</u> Des conventions relatives aux Co-investissements 2013-2017, 2018-2021, 2021-2025 ▶ Conventions approuvées au cours de l’exercice écoulé <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Avec Wendel-Participations SE:</u> Une convention relative à la sous-location des locaux rue Paul Cézanne, une convention de prestations d’assistance administrative, une convention de prestations de services en matière de lutte contre la corruption (Sapin 2) et de reporting fiscal pays par pays (CbCR), une convention relative au contrat de cession de mobilier et mise à disposition d’équipements techniques, une convention de dépôt des objets d’art et une convention liée au mandat de vente des meubles et objets d’art.

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Directoire	Modalités
N°17	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois
N°18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25	Emission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien et / ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne pourra excéder le plafond de 100% du capital au titre des 19^{ème} à 22^{ème} et 24^{ème} à 26^{ème} (N°18) ▶ Ne pourra excéder le sous-plafond de 10% du capital au titre des 20 à 22^{ème} et 24 et 25^{ème} (N°18) ▶ Dans la limite de 40% du capital social au moment de l'émission (N°19) ▶ Dans la limite de 10% du capital social au moment de l'émission (N°20) ▶ Dans la limite de 10% du capital social au moment de l'émission et un plafond de 500 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance (N°21) ▶ Dans la limite légale annuelle de 10% du capital social (N°22) pour une période de 12 mois ▶ Dans la limite de 10% du capital social (N°24) ▶ Dans la limite de 10% du capital social (N°25)

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Directoire	Modalités
N°27	Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	14 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le montant nominal maximum de l'augmentation du capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 200 000 euros
N°28	Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	14 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises ou souscrites par l'exercice des options attribuées ne pourra être supérieur à 1 % du capital social existant au jour de l'attribution ▶ Le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises ou souscrites par l'exercice des options attribuées aux membres du Directoire ne pourra excéder la moitié du plafond mentionné au paragraphe précédent

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Directoire	Modalités
N°29	Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	14 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital social ▶ Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne pourra excéder la moitié du plafond mentionné au paragraphe précédent

- ▶ **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités des opérations proposées et sur les informations données dans le rapport du Directoire.**
- ▶ **Concernant les 20^{ème}, 21^{ème} et 27^{ème} résolutions :**
 - **Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.**
 - **Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Directoire.**

Titre du rapport	Opinion
<p><u>Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière</u></p>	<p>▶ Conclusion d'assurance modérée sur la déclaration consolidée de performance extra-financière conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel du groupe Wendel. <p>▶ Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières incluses dans la déclaration :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous vous informons que, sur la base de nos travaux, les informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel du groupe Wendel.

Questions / réponses



WENDEL

Vote des résolutions

Caroline Bertin-Delacour, Secrétaire Générale



WENDEL

Approbation des comptes individuels de l'exercice 2023

- Résultat net : 197 M€

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

- Résultat net part du Groupe : 142,4 M€

Affectation du résultat, fixation et mise en distribution du dividende

- Dividende : 4,00 € par action
- Date de détachement : 21 mai 2024
- Date de paiement : 23 mai 2024

Approbation de conventions réglementées avec certains mandataires sociaux

- Laurent Mignon et David Darmon, membres du Directoire
- Harper Mates et Sophie Tomasi, membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

Approbation d'une convention réglementée avec Wendel-Participations SE

Renouvellement du mandat de Thomas de Villeneuve au Conseil de surveillance

- Durée : 4 ans, jusqu'à l'Assemblée générale 2028



Nomination de Deloitte & Associates et de Ernst & Young Audit en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

- Durée : 1 an, jusqu'à l'Assemblée générale 2025

**Approbation des informations relatives à la rémunération
précédemment versée ou attribuée aux membres du Directoire et
du Conseil de surveillance (rapport sur les rémunérations)**

Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Laurent Mignon, Président du Directoire

Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à David Darmon, membre du Directoire

Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à André François-Poncet, Président du Directoire jusqu'au 1^{er} décembre 2022

Approbation des éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Nicolas ver Hulst, Président du Conseil de surveillance

Approbation des éléments de la politique de rémunération 2024 attribuables au Président du Directoire

Approbation des éléments de la politique de rémunération 2024 attribuables au membre du Directoire

Approbation des éléments de la politique de rémunération 2024 attribuables aux membres du Conseil de surveillance

Autorisation donnée au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

- Plafond : 10% du capital social
- Prix maximum d'achat : 250 € par action
- Durée : 14 mois

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

- Plafond : 10% du capital social par périodes de 24 mois
- Durée : 26 mois

Plafonds des augmentations de capital

- Plafond global : 100% du capital social
- Sous-plafond en cas de suppression du droit préférentiel de souscription : 10% du capital social
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Plafond : 40% du capital social (s'impute sur le plafond global de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public

- Plafond : 10% du capital social (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)

- Plafond : 10% du capital social sur 12 mois (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Autorisation consentie au Directoire à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Application aux émissions des résolutions n°20 et n°21
- Plafond : 10% du capital social sur 12 mois (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas de demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

- Application aux émissions des résolutions n°19, 20, 21 et 22
- Plafond : 15% de l'émission initiale (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres, en nature

- Plafond : 10% du capital social (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre publique d'échange

- Plafond : 10% du capital social (s'impute sur le plafond global et le sous-plafond de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres

- Plafond : 50% du capital social (s'impute sur le plafond global de la résolution n°18)
- Durée : 26 mois

Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents du Plan d'Epargne Groupe et du Plan d'Epargne Groupe International

- Plafond : 200 000 €
- Durée : 14 mois

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de consentir, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des salariés, des options d'achat d'actions ou de souscription d'actions

- Plafond : 1% du capital (commun avec la résolution n°29)
- Sous-plafond spécifique pour les membres du Directoire
- Durée : 14 mois

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des salariés

- Plafond : 1 % du capital (commun avec la résolution n°28)
- Sous-plafond spécifique pour les membres du Directoire
- Durée : 14 mois

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités



W E N D E L

Pour plus d'informations, rendez vous sur
www.wendelgroup.com

in